

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 5 octobre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

### **Procuration :**

**Excusés : - Absents :** M. Joël COMBALBERT, M. Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

### **Information décisions (Délibération 1)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

#### Numéro 43 - 2025

De solliciter les financements suivants pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Jean-Baptiste Ver :

##### *Dépenses prévisionnelles :*

Travaux de rénovation énergétique de l'école JB Ver : 507 779 €ht

*Montant de l'opération : 507 779 €ht*

##### *Financement sollicité*

Subvention d'Etat (Fonds Vert) : 127 376 € (*acquis – montant proratisé*)

Subvention Région : 31 147 € (*sollicité - montant proratisé*)

Subvention Conseil départemental : 100 000 € (*à solliciter*)

Commune de Lafrançaise : 249 256 €

*Soit un total : 507 779 €ht*

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions susnommées

#### Numéro 44 - 2025

De solliciter les financements suivants pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Françoise Dolto, excluant la création du préau :

##### *Dépenses prévisionnelles :*

Travaux de rénovation énergétique de l'école F. Dolto (hors préau) : 307 358 €ht

*Montant de l'opération : 307 358 €ht*

#### Financement sollicité

Subvention d'Etat (Fonds Vert) : 77 100 € (acquis – montant proratisé)

Subvention Région : 18 853 € (sollicité - montant proratisé)

Subvention Conseil départemental : 76 840 € (à solliciter)

Commune de Lafrançaise : 134 565 €

*Soit un total : 307 358 €ht*

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions susnommées

#### Numéro 45 - 2025

D'attribuer le marché de travaux de végétalisation de la rue Louis Pernon à l'entreprise EMTP Flores pour un montant de 72 962,79 € ht.

#### Numéro 46 - 2025

De conventionner avec l'association Campagnes Vivantes afin de mettre en place un partenariat pour préserver et améliorer le patrimoine arboré de la commune et engager des actions autour des thèmes suivants :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels de la commune dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et arbustes locaux,
- Sensibiliser et assister les élus, les habitants et les services techniques concernant le patrimoine arboré,
- Sensibiliser et communiquer sur les actions menées auprès du grand public et des scolaires.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et engager des actions en lien avec ce sujet.

#### Numéro 47 – 2025

D'attribuer le marché de travaux d'enfouissement de colonnes semi-enterrées en bas de la côte Saint-Georges par l'entreprise VOINOT pour un montant de 17 864,60 € ht.

#### Numéro 48 – 2025

De solliciter les financements suivants auprès du Conseil Départemental pour l'ingénierie de la mission de chef de projet PVD pour l'année 05 (2025-2026) :

##### *Dépenses prévisionnelles*

Coût annuel y compris charges salariales : 42 325,32 €

Frais de mission : 350 €

*Soit un total : 42 675,32 €*

#### *Financement sollicité*

Subvention d'Etat : 31 743,99 €

Département : 2 116,27 €

Communauté de Communes : 4 407,53 €

Commune : 4 407,53 €

*Soit un total : 42 675,32 €*

D'engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et des demandes de subventions.

#### Numéro 49 – 2025

De solliciter les financements suivants auprès de l'Etat pour l'ingénierie de la mission de chef de projet PVD pour l'année 05 (du 17/10/25 au 31/08/26) :

*Dépenses prévisionnelles (€ HT)*

Coût annuel y compris charges salariales : 40 444,19 €

Frais de mission : 350 €

*Soit un total : 40 794,19 €*

*Financement sollicité*

Subvention d'Etat : 30 333,14 €

Département : 2 022,21 €

Communauté de Communes : 4 219,42 €

Commune : 4 219,42 €

*Soit un total : 40 794,19 €*

*Numéro 50 – 2025*

D'attribuer la mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de l'habitat inclusif à l'entreprise Jean-François BATTUT, pour un montant de 2 450€ ht.

De signer tous les documents concernant cette mission.

*Numéro 51 – 2025*

D'attribuer un avenant de 4 700 €ht au marché de maîtrise d'œuvre d'AC2i/Athénaïs de Nadaillac pour la réalisation des travaux de végétalisation de la rue Louis Pernon :

Montant initial du marché : 6 250 €ht

Avenant n° 1 : 4 700 €ht

Nouveau montant du marché : 10 950 €ht

De signer l'avenant correspondant.

*Numéro 52 – 2025*

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur MOHAMED BOINALI Taihani pour la location d'un appartement, situé 3 rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et se terminera le 31 octobre 2025. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de : 350 € mensuel.

*Numéro 53 – 2025*

D'attribuer les travaux de reprise des trottoirs de l'église St Georges à l'Office de Tourisme à l'entreprise EMTP Flores 18 549,45€ ht

*Numéro 54 – 2025*

De solliciter le financement suivant pour les travaux de création d'un préau devant l'école maternelle Françoise Dolto :

*Dépenses prévisionnelles :*

Etudes géotechniques : 1 670 €ht

Travaux de création du préau : 79 551 €ht

*Montant de l'opération : 81 221 €ht*

*Financement sollicité*

Subvention Conseil départemental : 22 400 € (à solliciter)

Commune de Lafrançaise : 58 821 €

*Soit un total : 81 221 €*

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention susnommée

D'engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet et des demandes de subventions.

Numéro 55 – 2025

D'attribuer un avenant de 38 967,68 €ht au marché de maîtrise d'œuvre de la SARL Laborderie Taulier Architecture pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique des écoles JB Ver Dolto :

Montant initial du marché : 54 080 €ht

Avenant n° 1 : 38 967,68 €ht

Nouveau montant du marché : 93 047,68 €ht

De signer l'avenant correspondant

Numéro 56 – 2025

D'attribuer la mission de coordination SPS à l'entreprise Jean-François BATTUT pour les travaux de rénovation de l'école JB VER/DOLTO, pour un montant de 1 380 € ht.

De signer tous les documents concernant cette mission.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

**Transport scolaire (Délibération 2)**

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 9 du 17 septembre 2024 concernant les conditions et les modalités de prise en charge par la Commune de 50% des frais transports scolaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des enfants pouvant bénéficier de ce remboursement.

Monsieur le Maire précise que le montant global des remboursements est de :  
780 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la liste annexée à la présente délibération des enfants bénéficiant des remboursements,
- APPROUVE le montant global de : 780 €
- Dit que les crédits sont inscrits sur le budget 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Forfait Ogec (Délibération 3)**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention entre la Commune de Lafrançaise et l'OGEC de l'école Sainte-Marie concernant le forfait communal, approuvée par délibération n° 4 du 25 mai 2021.

Il rappelle à l'assemblée l'article 4 de la convention qui stipule que le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer le forfait communal de l'année scolaire à venir.

Monsieur le Maire propose de fixer le forfait communal pour l'année scolaire 2025-2026 à :  
670 € pour les enfants de maternelles domiciliés sur la commune.  
550 € pour les enfants en élémentaires domiciliés sur la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que sont pris en compte les enfants qui fréquentent l'Ecole Sainte-Marie, dont les parents sont domiciliés à Lafrançaise, et inscrits pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le forfait communal pour l'année scolaire 2025-2026 à :  
670 € pour les enfants de maternelles domiciliés sur la commune  
550 € pour les enfants en élémentaires domiciliés sur la Commune  
qui fréquente l'Ecole Sainte-Marie, dont les parents sont domiciliés à Lafrançaise et inscrits pour l'année scolaire,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

ADOPTÉE (1 abstention)

**Reversement fonds de soutien (Délibération 4)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, l'Etat a versé à la Commune de Lafrançaise 12 420 € pour la Communauté de Communes Pays de Lafrançaise.

En conséquence, il propose de verser la somme correspondante soit 12 420 € à la Communauté de Communes Pays de Lafrançaise, bénéficiaire de ce fonds.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de son Maire,
- DECIDE de verser la somme de 12 420 € à la Communauté de Communes Pays de Lafrançaise au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaire 2024-2025,
- AUTORISE son Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Désaffectation et reclassement ancienne trésorerie (Délibération 5)**

Monsieur le Maire rappelle la décision de la vente avec la SAS BSNI Immobilier des parcelles CE 76 et CE 536.

Le rez de chaussée de la parcelle CE 76 (74m<sup>2</sup> - côté 19 rue Louis Pernon) et la totalité de la parcelle CE 536 (82m<sup>2</sup>) étaient affectés à un usage public, avec les locaux de la Trésorerie de Lafrançaise.

Il convient donc que l'Assemblé se prononce sur la désaffectation et le déclassement de ce bien en vertu du principe d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité du domaine public conformément à l'article L3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire précise que la désaffectation est la cessation de l'utilisation du bien par le public ou le service public et le déclassement est l'acte juridique par lequel la collectivité décide de faire sortir le bien de son domaine public.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Propriétés Publiques,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la désaffectation des locaux de l'ancienne Trésorerie de Lafrançaise,
- accepte le déclassement des locaux de l'ancienne Trésorerie de Lafrançaise,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emploi contractuel (Délibération 6)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité aux services technique pour l'entretien automnal des espaces verts il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.  
La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1<sup>er</sup> échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 14 octobre 2025 au 31 janvier 2026	1	Adjoint Technique	Agent d'entretien polyvalent	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 19 h 30

PV validé par la secrétaire de séance

Alain MALMON



Le Maire,

Thierry DELBREIL

